
Admission à la barre de la section de la Montagne félicitant les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Admission à la barre de la section de la Montagne félicitant les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 649;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32973_t1_0649_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Je souhaite que tu profites des occasions qui se présenteront pour me répondre. Je t'ai écrit plusieurs fois sans savoir si tu avais reçu mes lettres. Je me porte à merveille. Dis-moi comment se trouvent nos parents de Vitry et de Douai; j'en suis bien en peine. Ne t'alarme pas sur les événements, ils sont inséparables d'une grande révolution, mais la bonne cause triomphera. Que toutes les puissances se coalisent contre nous; ils ne prouveront autre chose sinon qu'une grande République, qu'une grande nation, que la France libre enfin est plus forte que le reste de l'Europe. Le crime de Toulon est grand, sans doute mais notre énergie est plus grande; l'année dernière, à cette époque, les tyrans croyaient avoir triomphé. Eh bien à cette époque même, ils ont été ensevelis dans les plaines de Champagne! et nous n'avions que des traîtres pour généraux qui restaient impunis. Cette année on leur a tranché la tête et tous leurs complices subiront le même sort. Nous avons, il y a un an, un traître pour ministre auprès de la Porte. Maintenant, nous avons un vrai citoyen, un patriote zélé dont la prudence égale la droiture des intentions. C'est le citoyen Descorches. Les circonstances sont délicates, elles exigeaient un homme tel que lui. Les Turcs sont nos amis, mais ils sont eux-mêmes pressés par leurs ennemis.

Je t'ai mandé deux ou trois fois de m'envoyer les livres et les petites seringues que j'ai laissés chez toi, mais ne me les envoie que lorsque les circonstances le permettront. Tu pourras disposer de l'argent que tu as à moi pour le soulagement de nos chers concitoyens qui se sacrifient pour la patrie.

Donne moi des nouvelles de M^{me} Canto et de sa charmante fille. Dis-leur que je les embrasse. Je suis toujours garçon. Je voudrais bien qu'elles fussent toutes les deux à Constantinople. C'eût été pour moi une grande consolation. Je ne te cacherai rien. Genni est aimable; si les circonstances me permettent je lui parlerai plus à découvert. Entretiens leur amitié, et pour toi et pour moi. Si tu lui as écrit mes anciennes dispositions de mariage à Constantinople, dis leur le contraire.

J'ai toujours plus chéri le bonheur d'une femme vertueuse que d'une femme riche. Nous ne sommes plus dans un siècle où l'orgueil établit des distinctions. La fierté doit émaner de la vertu. Je suis fils d'un père honnête et d'une mère qui a bien rempli ses devoirs; Voilà, chère sœur, ce qui me rend fier. Genni a les mêmes titres. Ecris-moi le plus tôt sans me cacher aucuns détails de ce qui [touche] ces deux personnes, je désire qu'elles aient été justifiées d'avoir été absentes de France [par leur] séjour à Constantinople. Je leur ai envoyé un double certificat à ce sujet.

Donne-moi des nouvelles de tous nos frères, dis-moi comment vont tes enfants. Ne t'inquiète plus du commerce. Le salut de la patrie d'abord auquel est lié le salut particulier; ensuite vient le commerce. Nous en avons toujours assez, quand nous jetons un œil juste sur les malheureuses victimes du despotisme et de l'aristocratie de toutes les classes.

Adieu, je t'embrasse et suis ton ami et frère ».

MAUGIN.

Embrasse pour moi ton mari et les enfants.

50

La société populaire et les citoyens des trois hameaux, Villevaudé, Montjan et Bordeaux (1), composant une seule commune, canton de Claye, district de Meaux, viennent offrir une somme de 450 liv. pour les frais de la guerre.

Mention honorable insertion au bulletin (2).

51

Les membres du tribunal militaire du 1^{er} arrondissement de l'armée des Ardennes, se présentent à la barre de la Convention nationale (3).

Ils viennent réclamer contre les calomnies dirigées contre eux, et contre la suspension qui en a été la suite. Ils demandent, 1^o que le représentant Flogères (4), témoin des faits, soit entendu dans cette affaire, 2^o que le citoyen Roux, commissaire de la convention sur les lieux, soit chargé de prendre tous les renseignements convenables. 3^o que le comité de sûreté générale suspende son rapport, jusqu'après l'envoi des pièces par le représentant Roux (5).

Sur les observations d'un membre, la Convention renvoie aux comités de salut public et de sûreté, pour faire un rapport sur tout ce qui peut concerner ces officiers de police de sûreté militaire (6).

52

La section de la Montagne est admise (7).

L'ORATEUR. « Citoyens représentants. Nous venons remplir un devoir bien cher à nos cœurs. Les défenseurs de la patrie, ces héros dont le courage et la valeur sont incomparables, ces héros qui savent souffrir toutes les privations pour assurer l'unité et l'indivisibilité de la République, verront, par notre sollicitude active, que nous voulons, non-seulement satisfaire à leurs besoins, mais les prévenir.

« Que les tyrans sachent que nous n'avons pas encore fait nos derniers efforts, et que le jour où nous cesserons d'en faire sera le dernier de leur existence (8).

[La Section] annonce qu'elle a fait passer aux vainqueurs des despotes 2 652 chemises, 816 paires de bas, 311 paires de souliers, et

(1) Seine-et-Marne. Voir ci-après, ann. VII.

(2) P.V., XXXII, 398-99. B¹, 13 vent. (suppl¹).

(3) P.V., XXXII, 399.

(4) Sans doute Flageas.

(5) J. Sablier, n^o 1173; J. Fr., n^o 525; Mon., XIX, 609; F.S.P., n^o 243; Mess. soir, n^o 562; C. Eg., n^o 562.

(6) P.V., XXXII, 399.

(7) P.V., XXXII, 399 et XXXIII, 179.

(8) C 293, pl. 965, p. 20. Signé: Daubanton, Jobert (présid.), Boubon, Bréant, Baillet, Mazurier Junck, Mottet, Deuriste, Merlier. Reproduit dans Débats, n^o 529, p. 159. Mon., XIX, 609.